

PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL (PAG) - LEGENDE

**** Délémitation de la zone verte		Zones de base	
ZONES DE BASE			
Zones urbaines ou destinées à être urbaines		Zones d'activités	
HAB-1	zone d'habitation 1	COU1	zone d'activités économiques communale type 1
HAB-2	zone d'habitation 2	COU2	zone d'activités économiques communale type 1 à Brüggen
HAB-3	zone d'habitation 3	COU3	zone d'activités économiques communale type 2
Zones mixtes		Zones de parcs et de loisirs	
MIX-1	zone mixte urbaine	MIXL1	zone de sport et de loisir - camping
MIX-2	zone mixte urbaine « Brüggen et Jongs »	MIXL2	zone de sport et de loisir - champs de st
MIX-3	zone mixte urbaine « Schüls »	MIXL3	zone de sport de loisir - aire de jeux
MIX-4	zone mixte « Moll»	MIXL4	zone de sport et de loisir - skate park
MIX-5	zone mixte « Moll»	MIXL5	zone de sport et de loisir - parcours
MIX-6	zone mixte « Moll»	MIXL6	zone de sport et de loisir - parcours
Zones de bâtiments et d'équipements publics		Zones spéciales	
REP	zone de bâtiments et d'équipements publics	SPE1	zone spéciale « Jongs »
REP POS	zone de bâtiments et d'équipements publics - BEP POS	SPE2	zone spéciale « Réseau ferroviaire »
REP POS	zone de bâtiments et d'équipements publics - EP POS	SPE3	zone spéciale « Sanderster »
Zones vertes		Zone de jardins familiaux	
AGR	Zone agricole	JAR	Zone de jardins familiaux
VERD	Zone forestière	PARC	Zone de verdure
ZONES SUPERPOSEES			
Zone soumise à un plan d'aménagement particulier « nouveau quartier »			
Zone d'aménagement différencié			
Zones de servitude « urbanisation »			
servitude « urbanisation » - corridor écologique			
servitude « urbanisation » - élément naturel			
servitude « urbanisation » - intégration paysagère			
Zones de servitude « coutils et espaces réservés »			
couloir pour projets routiers ou ferroviaires			
Secteur et éléments protégés d'intérêt communal			
secteur protégé de type « environnement construit »			
construction à conserver			
peu patrimoniale à conserver			
alignement d'une construction existante à préserver			
garbit d'une construction existante à préserver			
Zones de transit à 65 km/h			
Administration (Environnement, Contrôles du trafic, Transport, et voirie) voirie prioritaire (SDEG, 2011)			

ZONES DES ESPACES DEFINIS EN EXECUTION DE DISPOSITIONS SPECIFIQUES RELATIVES	
à l'aménagement du territoire	
POS	POS « Aéroport et environs »
POS	POS de 17 mai 2008 (secteur obligatoire le plan d'occupation du sol « Aéroport environs »)
POS	POS de 10 février 2021 (secteur obligatoire le plan d'occupation du sol « Aéroport »)
POS	POS « stations de base pour réseaux publics de communications mobiles »
POS	POS de 23 février 2018 (secteur obligatoire le plan d'occupation du sol « stations de base pour réseaux publics de communications mobiles »)
à la protection de la nature et des ressources naturelles	
ZPN	Zone protégée d'intérêt national (ZPN) déclarée - ZN Rosenbaum (ZN 49)
ZPN	Administration de la Nature et Forêts, ZPN locale 199
ZPN	Zone de protection classée Natura 2000 - Vallée supérieure de l'Alzette (LU0000007)
ZPN	MDC, Zone protégée communautaire - Natura 2000 - Drexler-Häwelchen - ZSC - Zone spéciale de conservation, 2009
à la protection des sites et monuments nationaux	
ZSM	immobilier et objets classés monuments nationaux ou inscrits à l'inventaire supplémentaire
ZSM	Ministère de la Culture, Service des sites et monuments nationaux, Voir des monuments et objets classés d'intérêt national du 16 janvier 2019
à la gestion de l'eau	
ZPS	Zone de protection immédiate (ZPS I)
ZPS	Administration de la Gestion de l'eau, Gestion des eaux souterraines et des eaux souterraines, zones de protection (eau souterraine) par règlement grand-ducal, 2018
ZPS	Zone de protection éloignée (ZPS II)
ZPS	Administration de la Gestion de l'eau, Gestion des eaux souterraines et des eaux souterraines, zones de protection (eau souterraine) par règlement grand-ducal, 2018
ZPS	Zone inondable - H210 (forte probabilité)
ZPS	Administration de la Gestion de l'eau, Gestion de l'hydrologie, cartes des zones inondables (jus 15), 2013
ZPS	Zone inondable - H2100 (moyenne probabilité)
ZPS	Administration de la Gestion de l'eau, Gestion de l'hydrologie, cartes des zones inondables (jus 15), 2013
ZPS	Zone inondable - H2200 (faible probabilité)
ZPS	Administration de la Gestion de l'eau, Gestion de l'hydrologie, cartes des zones inondables (jus 15), 2013
ZPS	Zone inondable - H2200 extrême (faible probabilité)
ZPS	Administration de la Gestion de l'eau, Gestion de l'hydrologie, cartes des zones inondables (jus 15), 2013
ZPS	aux Niveaux d'Infrastructures de transport national
ZPS	Empreintes nécessaires pour la réalisation du pôle d'échange Hovvill et du réaménagement de la rue des Schüls
ZPS	Lu 01 21 août 2019 relatif à la réalisation du pôle d'échange Hovvill et du réaménagement de la rue des Schüls

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES CONFORMEMENT A L'ARTICLE 108 DE LA LOI MODIFIEE DU 19 JUILLET 2004 CONCERNANT L'AMENAGEMENT COMMUNAL ET LE DEVELOPPEMENT URBAIN	
Plan d'aménagement particulier (PAP) approuvé	N° du plan d'aménagement particulier (PAP) approuvé
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR BASE DE LA LOI DU 18 JUILLET 2018 CONCERNANT LA PROTECTION DE LA NATURE ET DES RESSOURCES NATURELLES (A TITRE INDICATIF ET NON EXHAUSTIF)	
Habitats d'intérêt protégés Art 17 (voir SUDP)	
Habitats d'intérêt protégés Art 21 (voir SUDP)	

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU DEGRE D'UTILISATION DU SOL POUR LES ZONES SOUMISES A UN PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER « NOUVEAU QUARTIER »

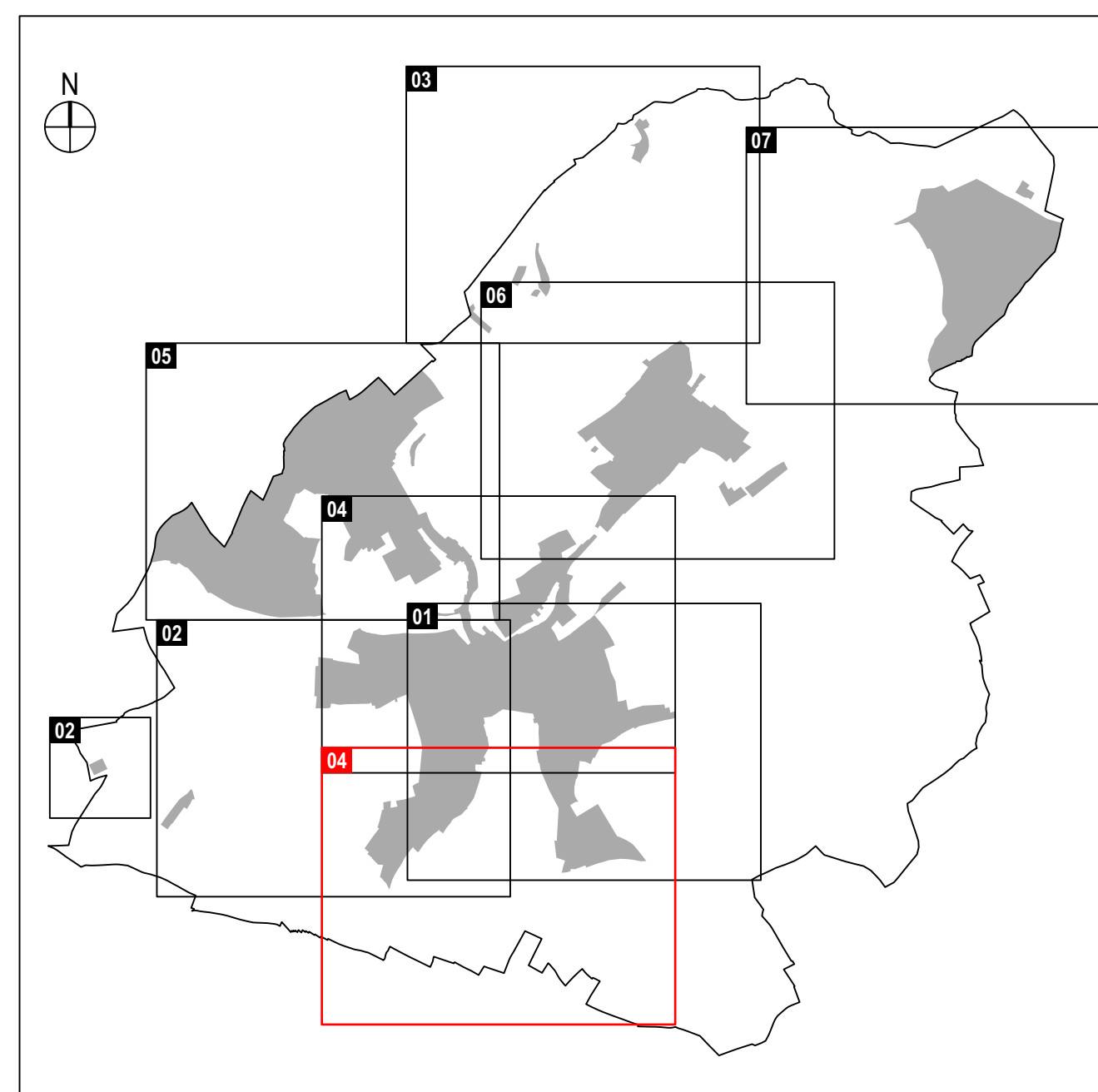
Dénomination du nouveau quartier	Kategorie		
	COS	max.	CUS
NQ-HS-01 1796024C	max.	CUS	max.
	0.25	DL	30
NQ-HS-02 1738024C	max.	CUS	max.
	0.55	DL	30
NQ-HS-03	max.	CUS	max.
	0.40	DL	35
NQ-HS-04a	max.	CUS	max.
	0.90	DL	55
NQ-HS-04b	max.	CUS	max.
	0.94	DL	55
NQ-HS-05	max.	CUS	max.
	0.55	DL	100
NQ-HS-06	max.	CUS	max.
	0.50	DL	35

FOND DE PLAN

limite du territoire communal	limite parcellaire
un plan	bâtiment existant
toponyme	toponyme
numéro de parcelle	numéro de parcelle

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (A TITRE INDICATIF)

BD-TOPO ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE (ACT) 2016 PCF12	
bâtiment existant (BD-Topo)	
bâtiment démantelé (orthophotos / visite des lieux DM)	
bâtiment existant (orthophotos / visite des lieux DM)	
cours d'eau / ruisseau (BD-Topo)	
écluse / surface hydrographique / rivière (BD-Topo)	
rue nouvelle (orthophotos)	
Les données de la BD-Topo, des orthophotos et des visites des lieux ne sont pas exactement superposables à celles du fond de plan légal (plan cadastral numérisé) et ne sont reprises qu'à titre indicatif.	
En cas d'émergence entre les limites cadastrales renseignées par le PCN et les limites cadastrales arrêtées par un message cadastral, la zone de base faite pour la parcelle concernée peut être adaptée à la réalité foncière.	
Les numéros de parcelles sur la présente carte graphique ont été repris à partir du PCN. En cas d'illégalité, l'expert cadastral des fonds concernés est à consulter.	



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL DE LA COMMUNE DE HESPERANGE

MATRE D'OUVRAGE ADMINISTRATION COMMUNALE DE HESPERANGE 47A, ROUTE DE THIONVILLE, 1588 HESPERANGE TELEPHONE 360 8081 TELECOPIE 360 8006		DATE: 18/02/2019																		
MATRE D'OEUVRE DEWEY MULLER Partnerschaft mbB Architekten Stadtplaner 139, BO GRAND-DUCHESSE CHARLOTTE, 1331 LUXEMBOURG / LUXEMBOURG TELEPHONE 360 888-1 1391 ECOLE 200 994 92 FLANORSCHE STRASSE 1 30574 KÖLN ALLEMAGNE TELEPHONE 0221 935 888-1 TELECOPIE 0221 935 888-33		DATE: 18/02/2019																		
SAISINE CONSEIL COMMUNAL		DATE: 18/02/2019																		
COMMISSION D'AMENAGEMENT		DATE: 18/02/2019																		
VOTE CONSEIL COMMUNAL		DATE: 18/02/2019																		
MINISTRE DE L'INTERIEUR		DATE: 18/02/2019																		
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE		DATE: 18/02/2019																		
MODIFICATIONS <table border="1"> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> <tr><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td><td> </td></tr> </table>																				
OBJET PARTIE GRAPHIQUE - PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL LOCALITE HESPERANGE Version coordonnée																				
DESS. CONTR. RESP.	NOM Ph. BA	DATE 18.02.2019																		
N° PROJ 1335	N° PLAN H - P A G - 0 4	INDICE c																		
FORMAT 138 x 78 cm ECHELLE 1:2.500																				

© GROUPE FONDS DE PLAN, ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE ACT, TOUS DROITS RESERVES A L'ETU ET REPRODUCTION INTERDITE - COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE - PLAN CADASTRAL NUMERISE FONDS DE PLAN (ACT) 2016 PCF12 - TOUS DROITS RESERVES A L'ETU ET REPRODUCTION INTERDITE - COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE - PLAN CADASTRAL NUMERISE FONDS DE PLAN (ACT) 2016 PCF12 - TOUS DROITS RESERVES A L'ETU ET REPRODUCTION INTERDITE